

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

SESSION 2015

SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES
SÉRIE ES

SPÉCIALITÉ

Durée de l'épreuve : 4 heures + 1 heure

Coefficient : 7 + 2

L'usage de la calculatrice est strictement interdit.

Dès que ce sujet vous sera remis, assurez-vous qu'il est complet.
Ce sujet comporte 14 pages numérotées de 1/14 à 14/14.

Pour l'enseignement obligatoire, le candidat traitera au choix soit la dissertation, s'appuyant sur un dossier documentaire, soit l'épreuve composée.

Pour l'enseignement de spécialité, le candidat traitera au choix l'un des deux sujets de la spécialité pour laquelle il est inscrit :

- Sciences sociales et politiques, pages numérotées de 10/14 à 12/14.
- Économie approfondie, pages numérotées de 13/14 à 14/14.

Dissertation s'appuyant sur un dossier documentaire

Il est demandé au candidat :

- de répondre à la question posée par le sujet ;
- de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;
- de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;
- de rédiger, en utilisant le vocabulaire économique et social spécifique et approprié à la question, en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

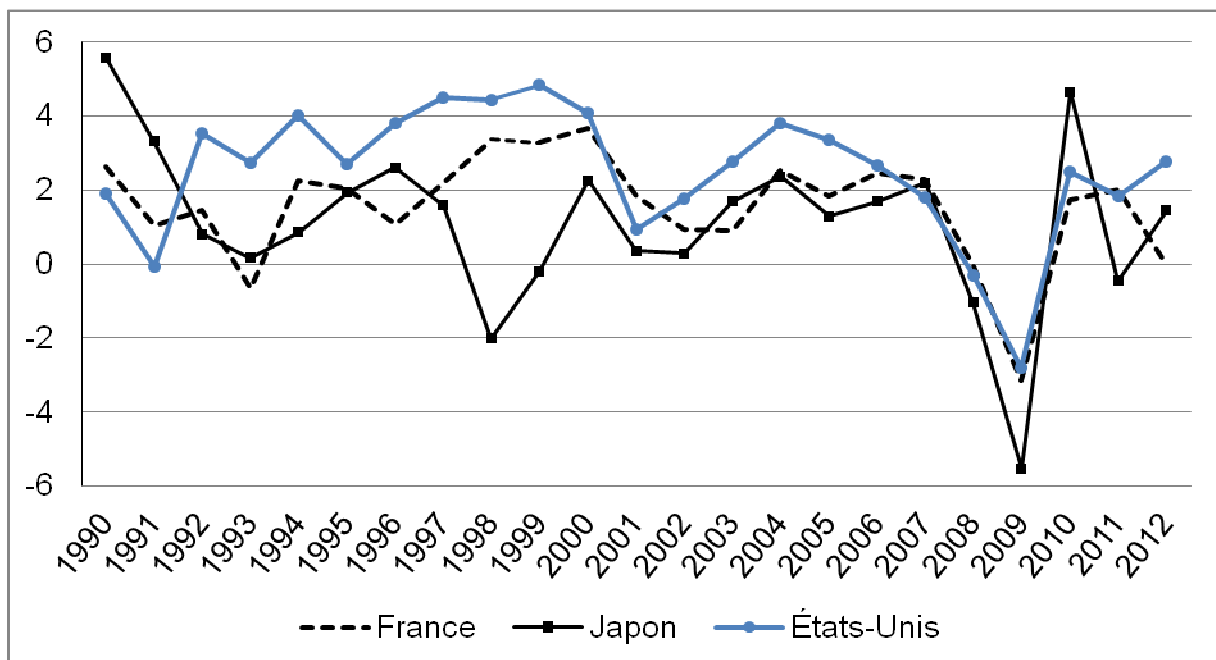
SUJET

Ce sujet comporte quatre documents.

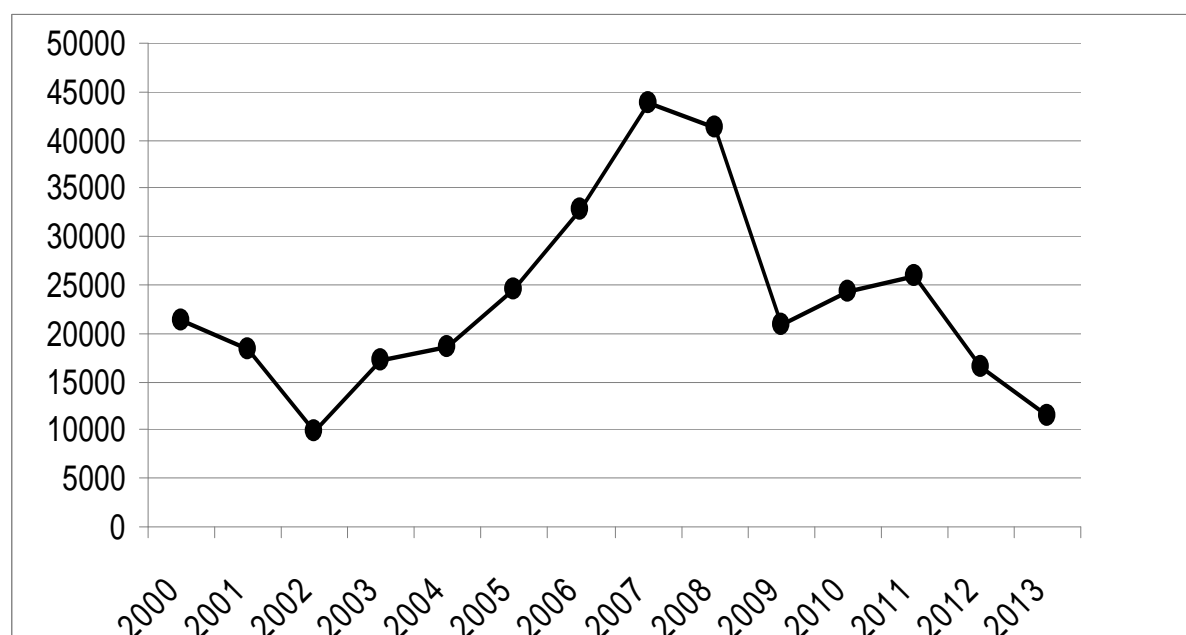
Comment peut-on expliquer les fluctuations économiques ?

DOCUMENT 1

Variations du PIB en volume (en % par rapport à l'année précédente)



Source : Banque Mondiale, 2014.

DOCUMENT 2**Crédits à l'investissement aux sociétés non financières⁽¹⁾, flux en millions d'euros en France**

Source : Banque de France, 2014.

⁽¹⁾ Sociétés non financières : sociétés hors secteur banques et assurances.

DOCUMENT 3

Le séisme de grande ampleur qui a affecté l'Est du Japon le 11 mars 2011 est le plus fort qui ait été récemment enregistré dans le pays. Sa magnitude de 8,9 sur l'échelle de Richter est très largement supérieure à celle de 7,2 enregistrée lors du séisme de Kobé en 1995. Son bilan humain est très élevé : 15 000 victimes, 10 000 disparus, 115 000 personnes sinistrées. La région de Tohoku, qui contribue au PIB japonais à hauteur de 6 %, a été fortement affectée par le tsunami qui a suivi le séisme. Le montant des dommages au stock de capital est estimé entre 16 000 et 25 000 milliards de yens, soit entre 3 % et 5 % du PIB. Mais outre le choc dû à cette catastrophe naturelle, l'économie est à présent confrontée à une crise nucléaire, essentiellement circonscrite ⁽¹⁾ autour de la centrale de Fukushima. [...] Le séisme au Japon a eu pour effet immédiat la destruction d'une part importante du stock de capital, tant privé que public, de l'économie nipponne. Les dommages subis par le stock total recouvrent [...] l'immobilier résidentiel, les usines et les équipements privés.

Source : « Les répercussions du séisme du 11 mars sur l'économie japonaise et l'économie mondiale », *Bulletin de la Banque de France*, 2011.

⁽¹⁾ Circonscrite : centrée.

DOCUMENT 4

PIB réel et composantes⁽¹⁾ du PIB réel (variations annuelles en %)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012 (p)*	2013 (p)*
PIB réel								
France	2,7	2,2	- 0,2	- 2,6	1,4	1,7	0,5	1,0
États-Unis	2,7	1,9	- 0,3	- 3,5	3,0	1,7	2,1	2,4
Japon	1,7	2,2	- 1,0	- 5,5	4,4	- 0,7	2,0	1,7
Dépense de consommation privée								
France	2,4	2,3	0,2	0,2	1,3	0,3	0,1	0,7
États-Unis	2,9	2,3	- 0,6	- 1,9	2,0	2,2	2,2	2,6
Japon	1,1	0,9	- 0,9	- 0,7	2,6	0,0	1,1	1,6
FBCF⁽²⁾								
France	4,2	6,3	0,2	- 8,9	- 1,3	3,0	0,6	1,0
États-Unis	2,5	- 1,4	- 5,1	- 15,2	2,0	3,7	4,8	5,9
Japon	1,5	0,3	- 4,1	- 10,6	- 0,2	0,5	4,7	0,9
Solde extérieur⁽³⁾								
France	0,0	- 0,9	- 0,3	- 0,2	0,1	0,0	0,7	0,3
États-Unis	- 0,1	0,6	1,2	1,1	- 0,5	0,0	0,0	- 0,1
Japon	0,8	1,1	0,2	- 1,5	1,7	- 0,8	- 0,3	0,3

(p)* : projections

Source : FMI, 2012.

(1) Toutes les composantes ne sont pas présentées dans ce document.

(2) FBCF : formation brute de capital fixe. Il s'agit des dépenses d'investissement réalisées par les agents économiques.

(3) Solde extérieur : exportations – importations.

Épreuve composée

Cette épreuve comprend trois parties :

1 – Pour la partie 1 (Mobilisation des connaissances), il est demandé au candidat de répondre aux questions en faisant appel à ses connaissances personnelles dans le cadre du programme de l'enseignement obligatoire.

2 – Pour la partie 2 (Étude d'un document), il est demandé au candidat de répondre à la question en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse de présentation du document, de collecte et de traitement l'information.

3 – Pour la partie 3 (Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire), il est demandé au candidat de traiter le sujet :

- en développant un raisonnement ;*
- en exploitant les documents du dossier ;*
- en faisant appel à ses connaissances personnelles ;*
- en composant une introduction, un développement, une conclusion.*

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

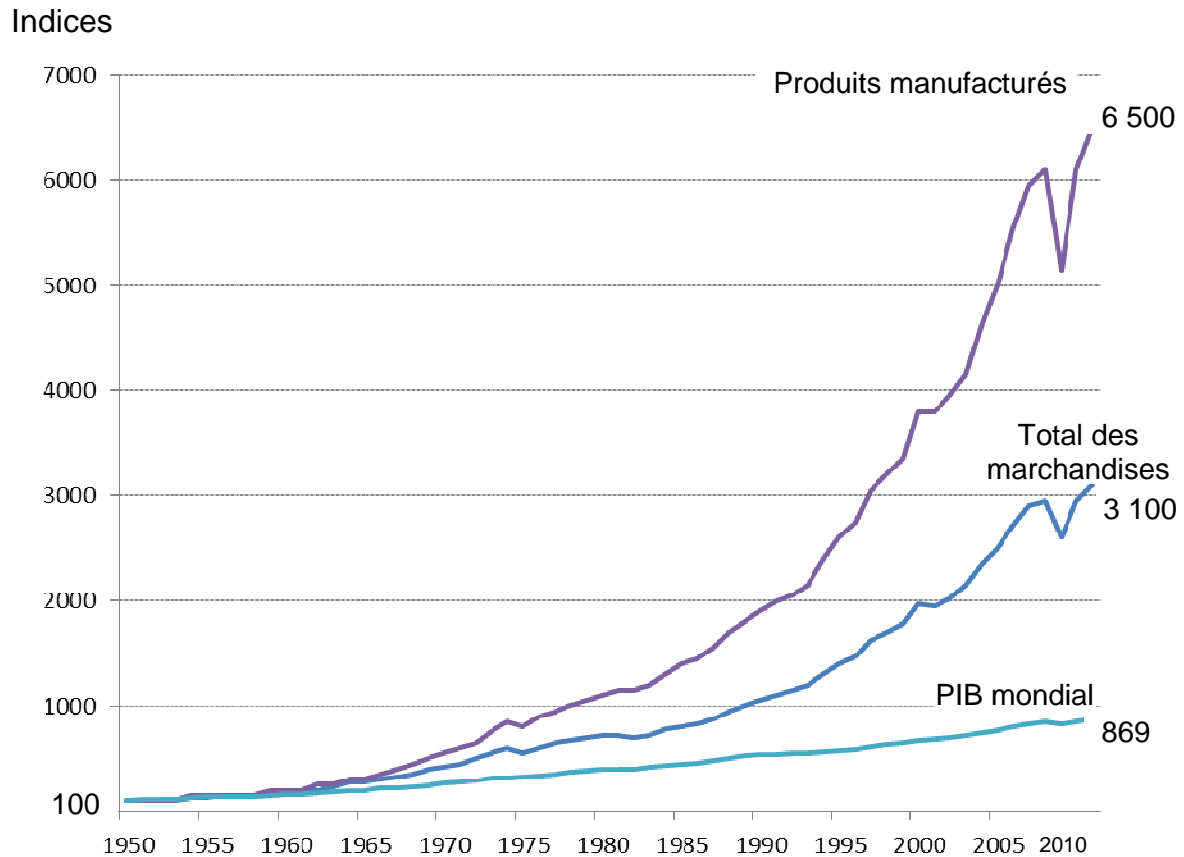
Première partie : Mobilisation des connaissances

1. Comment une entreprise peut-elle améliorer sa compétitivité hors-prix ?
(3 points)
2. Montrez que la fiscalité peut contribuer à la justice sociale. (3 points)

Deuxième partie : Étude d'un document (4 points)

Vous présenterez le document puis vous comparerez les évolutions du PIB et des exportations au niveau mondial.

Évolution en volume des exportations mondiales de marchandises⁽¹⁾, des exportations de produits manufacturés⁽²⁾ et du PIB mondial entre 1950 et 2011 (Indices base 100 en 1950)



Source : OMC, 2012.

⁽¹⁾ Les exportations de marchandises incluent les produits agricoles, les combustibles et les produits manufacturés.

⁽²⁾ Produits manufacturés : biens résultant de l'activité des industries. Ce sont des produits finis ou semi-finis (produits des industries agro-alimentaires, produits chimiques, automobiles, équipements électriques, articles d'habillement, ...).

**Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire
(10 points)**

Cette partie comporte trois documents.

Sujet : À l'aide des documents et de vos connaissances, vous montrerez que l'analyse de la structure sociale en termes de classes sociales peut être remise en cause.

DOCUMENT 1

Les développements sur la « mort des classes » sont toujours peu ou prou⁽¹⁾ fondés sur les mêmes arguments, même si certains auteurs ont pu ajouter quelques éléments : la croissance scolaire et l'entrée des classes populaires au lycée puis à l'université, le flou croissant des échelles de salaire, la diffusion de la propriété de valeurs mobilières⁽²⁾, la généralisation d'une culture « moyenne » — dont le *blue jeans* ou le barbecue sont les figures exemplaires —, la multiplication de différenciations et de conflits fondés sur des enjeux symboliques, et la revendication de la reconnaissance des différences religieuses, de genre, d'ordre culturel, régionalistes, ethniques ou d'orientation sexuelle.

L'essentiel de l'argumentation des sociologues intéressés à montrer la disparition des classes sociales peut être résumée en un diagnostic simple : baisse des inégalités économiques et éducatives, affaiblissement des frontières sociales en termes d'accès à la consommation et aux références culturelles, mais aussi croissance de la mobilité, moindre structuration des classes en groupes hiérarchiques distincts, repérables, identifiés et opposés, moindre conflictualité des classes et conscience de classe affaiblie.

Source : « Le retour des classes sociales ? », Louis CHAUVEL, *Revue de l'OFCE*, 2001.

⁽¹⁾ Peu ou prou : plus ou moins.

⁽²⁾ Valeurs mobilières : titres financiers comme les actions et les obligations.

DOCUMENT 2

Répartition de l'emploi selon certaines caractéristiques sociales et taux de chômage (en %) en France de 1968 à 2007

		1968	1982	1999	2007
Répartition de l'emploi par catégorie socioprofessionnelle	Agriculteurs exploitants	12,6	6,9	2,7	2,0
	Artisans, commerçants, chef d'entreprise	10,2	8,5	6,6	5,9
	Cadres et professions intellectuelles supérieures	5,5	8,6	13,1	15,8
	Professions intermédiaires	12,5	17,8	23,1	24,8
	Employés	20,5	25,6	28,9	28,4
	Ouvriers	38,7	32,6	25,6	23,1
Répartition de l'emploi par niveau de diplôme	Aucun ou CEP⁽¹⁾	68,1	48,4	20,7	15,9
	BEPC⁽²⁾, CAP⁽³⁾, BEP⁽⁴⁾	20,3	28,9	38,7	33,1
	Bac ou équivalent	7,8	11,3	15,3	18,5
	Supérieur	3,8	11,4	25,3	32,5
Répartition de l'emploi selon le type de contrat	Emploi non salarié	-	17,9	13	11
	CDI⁽⁵⁾	-	76,9	76,1	77,1
	CDD⁽⁶⁾	-	4	8,4	8,4
	Intérim	-	0,5	1,5	2,1
	Apprentissage	-	0,8	1	1,4
Part des femmes dans l'emploi		34,6	39,4	44,9	46,9
Taux de chômage		-	6,9	10,0	8,0

Champ : actifs ayant un emploi, France métropolitaine, militaires du contingent exclus, sauf taux de chômage, en % des actifs.

Source : « 50 ans de mutations de l'emploi », Olivier MARCHAND, *INSEE Première*, septembre 2010 ; séries longues et *Enquête emploi 2012*, INSEE.

(1) CEP : Certificat d'Étude Primaire.

(2) BEPC : Brevet d'Études du Premier Cycle. Il a été remplacé par le Diplôme National du Brevet (DNB).

(3) CAP : Certificat d'Aptitudes Professionnelles.

(4) BEP : Brevet d'Enseignement Professionnel.

(5) CDI : Contrat à Durée Indéterminée.

(6) CDD : Contrat à Durée Déterminée (y compris emplois saisonniers).

DOCUMENT 3

Taux d'équipement en multimédia des ménages selon la catégorie socioprofessionnelle en 2012 (en %).

Type d'équipement Catégorie socioprofessionnelle	Téléviseur couleur	Magnétoscope ou lecteur	Téléphone fixe	Téléphone portable	Micro ordinateur	Connexion à Internet
	Agriculteurs exploitants	95,4	77,2	90,6	92,8	83,4
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	97,6	85,7	90,2	97,4	92,5	90,4
Cadres et Professions intellectuelles supérieures	93,5	87,3	95,8	97,9	98,6	97,3
Professions intermédiaires	96,4	87	92	97,8	96,5	93,9
Employés	97	83,2	86,2	96,9	89,2	86,7
Ouvriers	98,1	86,7	85,2	97	84,3	81,4

Champ : ensemble des ménages en France métropolitaine.

Source : Statistiques sur les ressources et les conditions de vie, INSEE, 2012.

ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ Sciences sociales et politiques

Il est demandé au candidat de répondre à la question posée par le sujet :

- en construisant une argumentation ;
- en exploitant le ou les documents du dossier ;
- en faisant appel à ses connaissances personnelles.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Le candidat traitera au choix, soit le sujet A, soit le sujet B.

SUJET A

Ce sujet comporte un document.

Montrez que le régime politique de l'Allemagne est un régime parlementaire.

DOCUMENT

Article 38

Les députés du Bundestag⁽¹⁾ allemand sont élus au suffrage universel, direct, libre, égal et secret. [...]

Article 39

Le Bundestag est élu pour quatre ans [...].

En cas de dissolution du Bundestag, les nouvelles élections ont lieu dans les soixante jours. [...]

Article 43

Le Bundestag et ses commissions peuvent exiger la présence de tout membre du gouvernement fédéral⁽²⁾. [...]

Article 62

Le gouvernement fédéral se compose du chancelier⁽³⁾ fédéral et des ministres fédéraux.

Article 63

Le chancelier fédéral est élu sans débat par le Bundestag sur proposition du président fédéral⁽⁴⁾.

Est élu celui qui réunit sur son nom les voix de la majorité des membres du Bundestag. L'élu doit être nommé par le président fédéral. [...]

Article 65

Le chancelier fédéral fixe les grandes orientations de la politique et en assume la responsabilité. Dans le cadre de ces grandes orientations, chaque ministre fédéral dirige son département de façon autonome et sous sa propre responsabilité. Le gouvernement fédéral tranche les divergences d'opinion entre les ministres fédéraux. Le chancelier fédéral dirige les affaires du gouvernement selon un règlement intérieur adopté par le gouvernement fédéral et approuvé par le président fédéral. [...]

Article 67

Le Bundestag ne peut exprimer sa défiance⁽⁵⁾ envers le chancelier fédéral qu'en élisant un successeur à la majorité de ses membres et en demandant au président fédéral de révoquer le chancelier fédéral. Le président fédéral doit faire droit à la demande et nommer l'élu.

Article 68

Si une motion de confiance⁽⁶⁾ proposée par le chancelier fédéral n'obtient pas l'approbation de la majorité des membres du Bundestag, le président fédéral peut, sur proposition du chancelier fédéral, dissoudre le Bundestag dans les vingt et un jours. Le droit de dissolution s'éteint dès que le Bundestag a élu un autre chancelier fédéral à la majorité de ses membres.

Source : Constitution allemande du 23 mai 1949, mise à jour des modifications survenues depuis cette date.

- (1) Le Bundestag est la chambre des députés allemande.
- (2) L'Allemagne est un État fédéral, c'est-à-dire que les institutions fédérales disposent d'un pouvoir exécutif, législatif et juridictionnel. Le chancelier est l'équivalent du premier ministre.
- (3) Le chancelier fédéral est le chef du gouvernement.
- (4) Le Président fédéral est le chef de l'État. Il assume une tâche essentiellement honorifique.
- (5) Exprimer sa défiance : voter un texte entraînant la démission du chancelier.
- (6) Une motion de confiance est un texte proposé par le chef du gouvernement au parlement afin d'obtenir sa confiance (son soutien).

ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

Sciences sociales et politiques

SUJET B

Ce sujet comporte deux documents.

Comment peut-on expliquer la participation électorale en France ?

DOCUMENT 1

Participation et abstention à l'élection présidentielle de 2012 (en % des inscrits)

	Ensemble	Sans diplôme	Inférieur au Bac	Bac	Supérieur au Bac
A voté aux deux tours	77	67	76	77	83
N'a voté qu'au 1er tour	5	4	5	5	4
N'a voté qu'au 2ème tour	6	6	6	7	6
N'a voté à aucun des deux tours	13	23	13	11	7
Ensemble des inscrits	100	100	100	100	100

Champ : français inscrits sur les listes électorales en France métropolitaine, résidant en France.

Source : Enquête Participation électorale, INSEE, 2012.

DOCUMENT 2

Le taux d'inscription [sur les listes électorales], comme celui de la participation aux différents scrutins politiques, augmente avec l'âge. Il varierait également selon les catégories sociales et se trouve corrélé au niveau de capital scolaire⁽¹⁾ (et donc à l'idée de compétence politique), aux comportements culturels, à l'insertion sociale mesurée entre autres par la stabilité dans le logement et l'appartenance à des groupes sociaux spécifiques (partis, associations, groupements professionnels, etc.) et enfin à la position sociale déterminée par le revenu et la situation professionnelle. Il est aussi communément admis que l'environnement social et sa structure contribuent à faire varier le taux d'inscription. Ce dernier est ainsi plus élevé dans les zones rurales qu'en ville, dans les milieux sociaux où la norme démocratique est acceptée et diffusée, que dans ceux où l'indifférentisme politique domine. [...] L'étude menée pour le Centre d'analyse stratégique met en évidence un taux particulièrement élevé de non-inscription dans les ZUS⁽²⁾, de l'ordre de 25 %.

Source : Non inscrits, mal inscrits et abstentionnistes, Benoît VERRIER, *Rapport du Centre d'analyse stratégiques*, 2007.

⁽¹⁾ Diplômes acquis au cours de la scolarité.

⁽²⁾ Zone d'urbanisation sensible.

ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ
Économie approfondie

Il est demandé au candidat de répondre à la question posée par le sujet :

- en construisant une argumentation ;
- en exploitant le ou les documents du dossier ;
- en faisant appel à ses connaissances personnelles.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Le candidat traitera au choix, soit le sujet A, soit le sujet B.

SUJET A

Ce sujet comporte un document.

Quel est le rôle de la politique de la concurrence à l'égard des entreprises ?

DOCUMENT

L'Autorité de la concurrence ordonne à [l'entreprise A] ⁽¹⁾ d'accorder à ses concurrents un accès à une partie des données de son fichier historique. Cet accès permettra aux concurrents de [A] de lutter à armes égales avec l'opérateur historique en leur permettant de mieux faire connaître les offres compétitives qu'ils proposent actuellement. Les consommateurs seront en mesure de réduire ainsi leur facture de gaz, notamment à l'approche de l'hiver. [...]

Depuis le 1er juillet 2007, les consommateurs français de gaz ont la possibilité de faire jouer la concurrence en quittant l'opérateur historique [A] et d'opter pour des offres de gaz proposées par les nouveaux fournisseurs concurrents. [...]

Plus de 7 ans après l'ouverture totale du marché, le développement de ces nouveaux fournisseurs de gaz est extrêmement limité puisqu'au 31 décembre 2013, leur part de marché oscille entre 5% pour les particuliers et 13% pour les clients industriels et commerciaux. Comme l'Autorité l'avait déjà noté dans son avis relatif aux tarifs réglementés de vente (TRV) de gaz, le faible développement des nouveaux entrants joue contre la compétitivité des entreprises françaises et contre le pouvoir d'achat des ménages car les nouveaux fournisseurs peuvent proposer des offres de gaz parfois très compétitives par rapport aux offres de [A] (jusqu'à -15% par rapport aux tarifs réglementés de vente de [A]).

En avril 2014, [l'entreprise B] (un des nouveaux fournisseurs apparus avec l'ouverture du marché) a déposé une plainte pour dénoncer plusieurs pratiques que [A] aurait mises en œuvre afin d'évincer les fournisseurs concurrents du marché du gaz. Parmi les pratiques dénoncées, [B] mentionne en particulier que [A] utiliserait son fichier des clients aux TRV pour proposer des offres de marché de gaz et d'électricité, ce qui lui donnerait un avantage incomparable pour maintenir sa position sur le marché du gaz et pour conquérir de nouveaux clients sur le marché de l'électricité. [B] dénonce également une pratique de confusion dans la commercialisation des offres aux TRV et offres de marché, une pratique de couplage abusif dans ses offres duales gaz et électricité et une pratique de dénigrement des concurrents.

Source : www.autoritedelaconcurrence.fr, 2014.

⁽¹⁾ Le véritable nom des entreprises a été supprimé.

ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

Économie approfondie

SUJET B

Ce sujet comporte un document.

Comment peut-on réguler le système financier?

DOCUMENT

En Europe comme aux États-Unis, les initiatives se multiplient pour assainir les rouages de la finance. Leur objectif : éviter que ne se répète la crise de 2007, qui a plongé le monde entier dans la crise. [...]

Aux États-Unis [...], la plupart des textes, portant notamment sur la désignation de la Réserve fédérale (Fed, banque centrale) comme superviseur unique du secteur bancaire, sur l'encadrement des produits dérivés font encore l'objet de vifs débats entre démocrates et républicains. Il en est ainsi pour l'une des mesures les plus fortes de la *Volcker Rule*, loi qui doit interdire aux banques de spéculer pour leur propre compte. [...]

Au Royaume-Uni [...], depuis la crise de 2007, cinq banques ont été nationalisées dans le pays qui a inventé les privatisations. [...] Le gouvernement va imposer une séparation partielle, à l'intérieur des banques, entre leur division banque de détail (les dépôts, les prêts aux particuliers et aux entreprises) et leur division banque d'investissement (tout ce qui concerne les marchés financiers, depuis les émissions d'obligations jusqu'au jeu sur les marchés). [...] Les banques seront obligées d'avoir des fonds propres⁽¹⁾ mis de côté pour chacune des deux parties de leur établissement. L'idée est simple : une banque peut jouer sur les marchés financiers si elle veut, mais il ne faut pas que ses éventuelles pertes mettent en danger les dépôts des particuliers. [...]

Pour tenter de surmonter la crise des dettes, les pays de la zone euro se lancent, cet été, dans un nouveau chantier : la supervision centralisée du secteur bancaire, au moins au sein de la zone euro, première étape vers une Union monétaire plus intégrée. [...] L'idée, esquissée par les chefs d'État et de gouvernement [...] est de placer la Banque centrale européenne (BCE) au cœur du dispositif de supervision. [...] Agences de notation⁽²⁾, produits dérivés, recapitalisation des banques... des dizaines de textes ont été ou sont en train d'être adoptés par le Parlement et les États européens, à l'initiative de Michel Barnier, commissaire chargé des services financiers.

Source : « Réguler le finance : Londres et Washington en pointe », Éric ALBERT, Claire GATINOIS, Anne MICHEL et Philippe RICARD, *Le Monde*, 12/07/2012.

- (1) Fonds propres d'une banque : capitaux qui lui permettent de garantir son activité et sa stabilité.
- (2) Agence de notation : organisme chargé d'évaluer la capacité de remboursement de la dette d'un agent économique (État, Entreprise ou collectivité locale).